Projet éolien des Ormeaux

Réunion Publique n°2 – Compte-rendu

Jeudi 09 juillet 2026

19h30 – 21h

Salle polyvalente de Sceaux-Courtempierre

Table des matières

Projet éolien des Ormeaux 1

Introduction 3

Participants 4

Ouverture de la réunion 5

Présentation du projet 5

Questions et observations des participants 6

Conclusion et prochaines étapes 10

Contacts 11

Annexes de la réunion publique n°2 11

Introduction

Depuis 2019, la société Elicio étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais, située dans le département du Loiret. Un premier projet de cinq éoliennes a été déposé en préfecture en 2021 et a fait l'objet d'une enquête publique, pour laquelle un avis défavorable a été rendu par la commission d'enquête en février 2023. Elicio a alors retiré son dossier en avril 2023 et entrepris la refonte de son projet. Un nouveau projet, réduit à trois éoliennes et tenant compte des observations formulées lors de la première enquête publique, a ensuite été déposé en préfecture du Loiret fin octobre 2025.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande d'autorisation environnementale, une procédure de consultation du public d'une durée de trois mois, s'établissant du 22 avril au 22 juillet 2026, est mise en place. Cette procédure, conduite par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif, vise à collecter les avis du public afin d'alimenter le dossier présenté en préfecture.

La société Elicio a fait appel à l'agence Demopolis Concertation pour l'accompagner dans l'organisation et l'animation des deux réunions publiques de la consultation du public. Cet accompagnement vise à garantir une information transparente et à offrir des possibilités de dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire. La commission d'enquête est également présente dans la préparation et l'animation de ces réunions afin d'en garantir le cadre réglementaire. Une première réunion s'est tenue le lundi 27 avril 2026 à Sceaux-du-Gâtinais, afin de présenter le projet éolien des Ormeaux ainsi que les modalités de la procédure de participation du public. Un temps d'échange a également eu lieu et la commission d'enquête a conclu en rappelant les prochaines étapes de la consultation.

Dans cette continuité, une deuxième réunion publique s'est tenue le jeudi 09 juillet 2026, de 19h30 à 21h, à Sceaux-du-Gâtinais. Cette réunion s'est déroulée en plusieurs temps :

- Un accueil par Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais puis une introduction par la commission d'enquête et Demopolis Concertation, présentant les modalités de la soirée et de la procédure de participation du public ;
- Une présentation technique par Elicio du projet éolien des Ormeaux et une réponse aux différents avis reçus des organismes consultés lors de la phase d'instruction ;
- Une séquence d'échanges avec la salle sous forme de questions-réponses entre Elicio et les participants ;
- Une conclusion par la commission d'enquête, rappelant les prochaines étapes de la consultation, et par Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais.

Tous les échanges ont fait l'objet d'une prise de note manuscrite, visible par tous, et informatique, servant à la rédaction du présent compte-rendu. Ce compte-rendu sera transmis sur le registre accessible à tous, sous forme dématérialisée, jusqu'à la fin de la période d'enquête, le 22 juillet 2026. Toutes les prises de parole sont anonymisées, à l'exception des interventions des représentants d'Elicio, de la commission d'enquête, de Madame la Maire et des personnes s'étant présentées nommément.

Participants

La réunion publique a réuni environ 34 personnes, composées d'habitants de Sceaux-du-Gâtinais et des communes environnantes, de représentants associatifs ainsi que d'élus locaux. 33 personnes ont accepté de s'inscrire sur la liste d'émargement. Parmi celles-ci, 36% étaient habitantes ou élues à la commune de Sceaux-du-Gâtinais (12 personnes).

Intervenants de la réunion publique :

Commission d'Enquête

- VERNAY Michel, Président de la Commission d'Enquête
- LELU Pascale, Membre titulaire de la Commission d'Enquête
- BOUILLON Sébastien, Membre titulaire de la Commission d'Enquête

Elicio

- LEDUNOIS Romain, Responsable développement
- COURSIÈRE Émilie, Responsable autorisations

Demopolis Concertation

- VALIGNAT Romane, Consultante en concertation et communication publique
- RIBEIRO Thomas, Consultant en concertation et communication publique
- CLAYE Raphaël, Assistant chef de projet
- MURET Amélie, Assistante chef de projet

Participants à la réunion publique : Une liste d'émargement était disponible en entrée et sortie de salle pour les participants souhaitant s'inscrire (non obligatoire). La copie de la liste d'émargement est placée en annexe au présent compte-rendu.

Nota Bene : Dans le présent document, l'usage des guillemets procède d'une convention rédactionnelle visant à distinguer les propos attribués aux intervenants et au public. Il s'agit d'une retranscription fidèle dans son principe, mais non exhaustive et non verbatim, relevant d'un travail de synthèse et opérée dans un objectif de clarté et de traçabilité des échanges.

Ouverture de la réunion

Madame la Maire : Message d'accueil et remerciement aux participants et aux organisateurs, et d'appel au respect lors des échanges.

Commission d'Enquête : Le Président de la commission d'enquête, Michel VERNAY, a ensuite pris la parole pour présenter la procédure en cours et rappeler le rôle de la commission. Il a présenté les différentes modalités d'expression dans le cadre de la procédure de consultation du public, et fait état des thématiques principalement abordées dans les contributions apportées jusqu'au 9 juillet matin. Le détail de cette présentation figure dans le document ci-joint (Annexe 1).

Demopolis Concertation : Mme Romane VALIGNAT, animatrice de la soirée et des échanges, a enfin présenté les intervenants, le déroulé de la soirée et ses principales modalités.

Présentation du projet

Suite à ces messages introductifs, Elicio a rappelé le projet éolien des Ormeaux, de façon succincte, puis les différents avis rendus lors de la phase d'instruction, dans le cadre de la consultation du public (MRAe, Armée, Aviation civile, ARS). Le support de présentation est à retrouver dans les annexes au présent compte-rendu (Annexe 2). Les éléments essentiels sont rappelés ci-dessous :

Données techniques du projet

Le projet porte sur trois éoliennes d'une puissance unitaire de 4,2 à 5 MW, pour une puissance totale de 12,6 à 15 MW, et une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale. La production annuelle estimée est de 36,8 GWh. Les distances aux habitations les plus proches sont les suivantes : 1 520 mètres pour le lieu-dit Villeneuve par rapport à E1 ; 995 mètres pour Paucourt par rapport à E2 ; 1 165 mètres pour Trivernoux par rapport à E3 ; 1 410 mètres pour La Bottière par rapport à E3 ; et 1 590 mètres pour Le Ponceau par rapport à E3.

Avis rendus

La MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) a émis 7 recommandations, détaillées et répondues dans le document joint.

Le Ministère des Armées juge la gêne acceptable pour 3 éoliennes d'une hauteur totale de 168,90 mètres, sous réserve d'équiper chaque éolienne de balisages diurne et nocturne (balisages lumineux).

La Direction générale de l'aviation civile estime qu'il n'y aura pas de gêne sur les procédures de circulation aérienne civile pour 3 éoliennes d'une hauteur totale de 168,90 mètres, sous réserve d'installer un balisage diurne et nocturne (balisage lumineux).

L'Agence régionale de santé a émis un avis favorable pour le projet éolien des Ormeaux, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de réductions acoustiques. Ces avis sont détaillés dans le document ci-joint.

Questions et observations des participants

À l'issue de la présentation d'Elicio, M. Philippe JACOB, président de l'association *Stop Éoliennes Sceaux Gâtinais* a instamment souhaité présenter sur PC personnel des éléments qu'il estimait de nature à contredire ceux exposés par le porteur de projet. À la suite d'échanges houleux avec la commission d'enquête, M. VERNAY, président de cette dernière, a indiqué qu'une telle présentation ne serait pas autorisée dans le cadre de la réunion.

Cette décision a suscité de vives réactions d'une partie du public. Plusieurs participants ont alors pris la parole pour exprimer leur mécontentement avec des propos insultants que deux maires présents ont désavoués.

À la suite de ces échanges, la commission d'enquête a finalement accordé à M. JACOB un temps de parole de cinq minutes. En revanche, la présentation des supports ou documents qu'il souhaitait diffuser n'a pas été autorisée.

A. Échanges autour de la conformité avec les documents d'urbanisme

Question d'un participant : *« Est-ce qu'Elicio a pris connaissance du SCoT ? Savez-vous seulement à quoi correspondent les couleurs bleues et jaunes dans le SCoT ? »*
Réponse d'Elicio : « Oui nous avons lu le SCoT et ses documents annexes. Le projet éolien date de 2019, le SCoT était alors en révision et a été approuvé en 2024. Avec le bureau d'études, nous avons déterminé que nous sommes conformes au SCoT. Le projet s'inscrit dans les orientations. »

Observation de M. Jacob, président de l'association Stop Éoliennes Sceaux : *« Le SCoT valant PCAET précise que le développement du tourisme est une clé du territoire et qu'à l'analyse, les objectifs 2033 du PCAET concernant les énergies renouvelables sont atteints et dépassés et que les objectifs 2043 seront atteints avec le simple repowering. »*

Observation d'un participant : *« Nous n'avons pas besoin de nouvelles éoliennes. »*

B. Échanges autour des enjeux de biodiversité

Question d'un participant : *« A quoi correspondent les 80 % et 86 % que vous avez mentionnés sur les espèces de chauves-souris ? »*
Réponse d'Elicio : « Une fois le parc construit, le gabarit des éoliennes conservera ces pourcentages d'espèces sur la zone. Ces pourcentages permettent de maintenir un bon état de conservation des espèces. »

Question d'un participant : *« Pouvez-vous définir le bridage ? »*
Réponse d'Elicio : « Le bridage est le fait de ralentir ou arrêter une ou plusieurs éoliennes. Cela peut être notamment mis en place lors de périodes à enjeux plus importants pour la biodiversité (passage d'oiseaux migrateurs, etc). »

Question d'un participant : *« J'utilise l'application Merlin. Elle permet d'entendre tous les oiseaux autour. Quand vous lisez l'étude ornithologique, il y a un écart qui est de 1 à 50 entre ce que j'observe sur la zone et vos relevés. J'imagine que vous êtes venus un jour de grand froid, mais cela ne reflète pas la réalité. Ils les ont sortis où les oiseaux dans leur étude ? Pourquoi il n'y a pas de dérogation à la destruction d'espèces protégées ? »*
Réponse d'Elicio : « Concernant les inventaires, ils ont été effectués sur un cycle biologique complet avec un nombre de passages minimum préconisé. Ce nombre est cadré et les passages sont ponctuels. Cela nous permet donc d'avoir une estimation des espèces et de leurs usages des lieux (habitat, nichage, reproduction, nourriture…). »

Complément d'Elicio à l'issue de la réunion publique : Le projet n'induisant pas de risque de perturbation ou de destruction d'habitats de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques et le maintien en bon état de conservation des populations locales d'espèces animales et végétales protégées, une demande de dérogation pour les espèces protégées au titre de l'article L.411.2 du Code de l'Environnement n'est pas nécessaire. (Pièce 6 Etude écologique, page 359).

C. Échanges sur les aspects techniques

Question d'un participant : *« Quelle est la distance des pales au sol ? »*
Réponse d'Elicio : « La distance est de 30 mètres. 30 mètres est la garde au sol minimale pour le projet des Ormeaux. Les éoliennes auront un bridage plus important aussi. Certains parcs éoliens ont une garde au sol de 15 ou 20 mètres. Les distances pour nous sont plafonnées par l'aviation civile. On adapte donc la distance au plan de bridage pour protéger la biodiversité. »

Question d'un participant : *« Allez-vous, comme à Arville, porter les éoliennes à 250 mètres avec seulement un porter à connaissance et un arrêté préfectoral sans autre consultation publique ? »*
Réponse d'Elicio : « Je ne connais pas le dossier technique du projet d'Arville, toutefois le porter à connaissance n'est pas une autorisation environnementale. Quand la modification est jugée notable mais non-substantielle, il n'y a pas de consultation du public. Si la modification est substantielle, le préfet doit réaliser une consultation. Pour le projet des Ormeaux, nous ne pouvons pas augmenter la hauteur, car l'Armée ne nous le permet pas. Le dossier a été déposé avec une hauteur de 180 m, mais la décision préfectorale sera sur une hauteur de 169,9 m. »

Question de M. Jacob : « pourquoi n'avez-vous pas mis à jour votre dossier ? »
Réponse d'Elicio : Le dossier a été réalisé sur une version maximale en termes de hauteur bout de pale.

Question d'un participant : *« Combien rapporte le projet à Elicio, en ne prenant en compte que l'électricité vendue non subventionnée, mais aussi à la commune et aux habitants ? »*
Question d'un autre participant : *« Comment cela est calculé ? »*
Réponse d'Elicio : « Sur la rentabilité du projet, je ne peux pas prédire la rentabilité qui sera faite. Nous croyons en ce projet et aujourd'hui c'est un projet qui sera rentable. Nous le calculons sur un productible brut, avec des conditions de marché à un instant donné. La rentabilité dépendra des conditions futures et prendra notamment en compte le prix de revente de l'électricité et le coût d'achat des turbines qui sera en vigueur dans quelques années.
Complément d'Elicio à l'issue de la réunion publique : Avec le projet éolien des Ormeaux, la commune de Sceaux-du-Gâtinais touchera plusieurs retombées fiscales, pour un total d'environ 32 000€ par an sur toute la durée d'exploitation du parc. La Communauté de Communes des Quatre Vallées bénéficiera également des retombées fiscales, pour un total d'environ 60 000€ par an sur toute la durée d'exploitation du parc. »

Question d'un participant : *« Lors de la dernière réunion publique, nous avions déjà posé une question concernant la rentabilité. Est-ce seulement dans l'ingénierie éolien que l'on se lance par croyance ? Quel est le facteur de charge du projet ? »*
Réponse d'Elicio : « Il y a un business plan prévisionnel à l'instant T (pièce 13 « CAPACITES », annexe 3 « Plan d'affaires prévisionnel »). La question est posée sur la rentabilité d'un projet et ne connaissant pas tous les aspects, nous ne pouvons pas vous dire concrètement la rentabilité. Le productible présenté dans le dossier et la présentation est un productible brut qui ne prend pas en compte le bridage. Le productible net est d'environ 29 GWh (Giga Watt heure.) »

Question de M. JACOB : *« Quel facteur de charge avez-vous prévu ? »*
Réponse d'Elicio : « Le productible net est de 29GWh. »
Observation de M. JACOB : *« Votre facteur de charge est surestimé de 50%. »*

D. Échanges sur la procédure de consultation du public

Question d'un participant : « *Sur le registre, vous n'avez mis que quatre délibérations de communes et des deux communautés de communes. Je ne vois pas l'avis des autres communes. Allez-vous les mettre sur le registre ?* »
Réponse de la commission d'enquête : « Sur le registre, il ne figure que ceux qui ont répondu. La préfecture relance, mais les personnes n'ont pas l'obligation de réponse. Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais nous a retransmis l'avis de deux autres communes situées dans le périmètre des 6 kilomètres, qui sont des personnes publiques associées, et l'avis de quatre communes situées au-delà du périmètre des 6 kilomètres. Sur recommandation du préfet, ces dernières ne sont pas comptées comme des personnes publiques associées. Leurs avis seront donc intégrés au registre en tant que contributions».

E. Échanges sur les aspects paysagers

Question de Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais : « *En juin 2025 lors du pôle ENR, je vous ai demandé des photomontages plus précis depuis le futur musée Aquae Segetae. En janvier 2026, j'ai transmis cette demande à la DREAL. Les photomontages demandés n'ont été mis en ligne que la semaine dernière. Pourquoi avez-vous tardé à faire les photomontages ?*
De plus, les photomontages ne sont pas clairs, et les éoliennes se fondent dans les nuages. Pourquoi ne pas les avoir pris par temps clair ? Est-ce que vous pensez en toute objectivité qu'ils permettent de juger de l'intégration paysagère des éoliennes ? »
Réponse d'Elicio : « La DREAL a décidé de faire le tour du site en janvier 2026 avec les élus locaux pour juger de la co-visibilité. La demande de photomontages supplémentaires devait faire l'objet d'une demande d'information complémentaire officielle, mais nous ne l'avons eue qu'en format Power Point de manière officieuse pour préparer nos réponses, et la demande officielle n'est jamais arrivée. Il se trouve également que la majorité des photomontages demandés lors de la visite de terrain de janvier 2026, reprenaient en partie ceux de l'avis MRAe, nous nous sommes donc focalisés sur les demandes de la MRAe.
Concernant la qualité et le délai de rendu des photomontages, nous sommes dépendants des bureaux d'études, eux-mêmes ayant leur propre plan de charge et pas forcément la disponibilité immédiate. Nous avons pris les photos à un instant donné dans la journée, dû à un rendez-vous fixe, ce qui explique la présence de nuages. En effet, pour rappel, le musée est en cours de construction et l'accès libre au chantier y est interdit. Nous avons donc dû convenir avec la CC4V d'un rendez-vous pour que notre bureau d'étude puisse accéder au chantier, nous étions donc dépendants de la météo et de la couverture nuageuse. »

Question d'un participant : « *Concernant les photomontages, en particulier ceux de la Bottière, la photo, connaissant bien le coin, vous l'avez prise du Bonnet ? Ça n'a pas une grande validité et ce n'est pas représentatif d'où les personnes habitent. Plus bas, de chez moi, vos éoliennes vont se rajouter aux autres.* »

Observation d'un participant : *« Les photomontages sont des reconstitutions ! »*

Question d'un participant : *« Comment compenserez-vous la décote immobilière que nos maisons vont subir autour des éoliennes ? »*
Réponse d'Elicio : « Rien n'est prévu réglementairement. Nous n'avons pas de compensation à fournir. Les études démontrent que la décote est limitée à 5 kilomètres à hauteur de 1,5 %. La seule étude robuste et cohérente réalisée aujourd'hui en France est celle de l'ADEME de 2022, à notre connaissance. »

Conclusion et prochaines étapes

La commission d'enquête a rappelé les prochaines permanences :

« Cette réunion clôturait la procédure de consultation du public. Une dernière permanence aura lieu à la mairie de Sceaux-du-Gâtinais, mardi 21 juillet 2026, de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez également vous exprimer sur le registre dématérialisé, lien disponible sur le site internet de la préfecture du Loiret.

La procédure se clôt le 22 juillet, date à partir de laquelle le registre sera fermé au public. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront rendus au préfet dans le délai de 3 semaines à compter de la fin de la consultation, échéance 12 août. A la suite de cela, le préfet dispose de deux mois pour rendre son avis sur le projet. »

Madame la Maire a conclu la séance en remerciant la commission d'enquête et en rappelant les positions de la commune. En voici les extraits principaux, la version complète étant en annexe (Annexe 3) :

« Merci d'avoir tenu un dialogue cordial ce soir, et d'avoir ouvert ces permanences, car elles ne sont pas obligatoires. »

« Nous rappelons que la commune, plusieurs communes aux alentours, ainsi que la communauté de communes, et le député ont rendu un avis négatif sur ce projet. »

« Il reste 13 jours pour contribuer au registre en ligne, n'hésitez pas à aller vous exprimer. »

Le registre d'enquête est accessible en permanence, sous forme dématérialisée, jusqu'au 22 juillet 2026. Toute contribution y sera enregistrée et fera l'objet d'une réponse.

Contacts

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter les équipes d'Elicio et de Demopolis Concertation.

Équipe projet Elicio :

LEDUNOIS Romain
Responsable développement
romain.ledunois@elicio-france.fr

COURSIÈRE Émilie
Responsable Autorisations
emilie.coursiere@elicio-france.fr

Annexes de la réunion publique n°2

1. Support de présentation de la commission d'enquête
2. Support de présentation du porteur de projet Elicio
3. Discours de remerciements et de clôture de Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais
4. Liste d'émargement des participants

Annexe 1 : Support de présentation de la Commission d'enquête

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX
Sceaux-du-Gâtinais

Réunion publique 2

Jeudi 9 juillet 2026

La Commission d'Enquête

Décision TA 4/12/25
E25000218/45

Michel VERNAY	Pascale LELU	Sébastien BOUILLON
Président	Membre titulaire	Membre titulaire

Rappel procédure de la consultation

Loi Industrie Verte du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024.

- Phase d'examen et phase de consultation simultanée (instruction des services de l'Etat et participation du public)
- Durée de la consultation : 3 mois, **22 avril/22 juillet.**
- 2 réunions publiques : **27 avril/9 juillet.**
- 6 Permanences facultatives : **24 avril, 19 mai, 5/20 juin, 3/21 juillet**

- Mise en place d'un site internet dédié à la consultation avec un registre dématérialisé ; ***https://www.registre-dematerialise.fr/7228/***
- Avis des personnes publiques associées/ Contributions
- Rapport et conclusions de la commission d'enquête rendus au Préfet dans le délai de 3 semaines à compter de la fin de la consultation, **échéance 12 Août.**

Avis des personnes publiques associées

ETAT

- Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe),
- Ministère des armées,
- Direction générale de l'aviation civile,
- Agence régionale de santé, *(Détails avec réponses Elicio).*

COLLECTIVITES Incluses dans le périmètre concerné de 6 km

- CC4V, CC Pithiverais-Gâtinais
- Sceaux-du-Gâtinais, Château-Landon, Auxy, Courtempierre, Beaumont-du-Gâtinais, Gironville. *Avis général en défaveur du projet*

Autres COLLECTIVITES

- Treilles-en-Gâtinais, Girolles, Préfontaines, Fontenay-sur-Loing.

Avis général en défaveur du projet.

Liste des villes et EPCI intra périmètre (pour mémoire)

Arville (77)

Auxy (45)

Aufferville (77)

Beaumont-du-Gâtinais (77)

Boësses (45)

Bordeaux-en-Gâtinais (45)

Bromeilles (45)

Château-Landon (77)

Chenou (77)

Courtempierre (45)

Corbeilles-en-Gâtinais (45)

Echilleuses (45)

Gironville (77)

Maisoncelles-en-Gâtinais (77)

Mondreville (77)

Sceaux-du-Gâtinais (45)

CC 4 vallées

CC Pithiverais Gâtinais

Point d’étape de la consultation 1

5 permanences réalisées/ 1 à venir :

- 24 avril 2 Visites association Stop Eoliennes Sceaux (SES)
- 19 Mai, 1 visite association SES
- 5 Juin 4 visites : collectif 12 élus, 1+1 personne association SES, 2 particuliers.
- 20 juin 1 visite association SES
- 3 juillet 2 visites : 1 particulière, 1 personne association SES.

21 juillet…

Point d’étape de la consultation 2

Registre numérique : 40 contributions

Thèmes abordés :

Pour/contre,

- Concertation, comité de projet, données techniques, photos montage, démantèlement,
- Saturation paysage, avenir de la commune, valeurs immobilières, foncier agricole,
- Tourisme/patrimoine/musée,
- Dégradation chemins, voiries, circulations,
- Pertinence de l’éolien, retombées économiques, emploi, fiscalité,
- Biodiversité, santé publique et nuisances..

Déroulé de la réunion publique

Priorité au respect des règles, des autres et de soi

- Prise de parole uniquement lorsqu'on a le micro et après s'être présenté
- Questions/avis courts et écoute des réponses : pas de long monologue ni de reprise de parole
- 1 question par personne
- Laisser dérouler la présentation et poser les questions ensuite :

1. Parole à M Ledunois, représentant de la société Elicio
2. Echanges et questions

Annexe 2 : Support de présentation du porteur de projet Elicio

Réunion publique n°2

Date : 09/07/2026

Projet de parc éolien des Ormeaux

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Romain LEDUNOIS
Responsable développement

élicio

Romane VALIGNAT
Cheffe de projet

demopolis
concertation

FONCTIONNEMENT DE LA SOIRÉE

Tous les échanges font l'objet d'une prise de note manuscrite, visible par tous, et informatique, servant à la rédaction du compte-rendu.

Un temps sera dédié aux questions à l'issue de la présentation.

Tous les échanges figureront de façon anonyme sur un compte-rendu accessible au public.

Sommaire

1. Rappels techniques du projet éolien des Ormeaux
2. Avis reçus dans le cadre de l’instruction
3. Echanges / discussions

01

RAPPELS TECHNIQUES DU PROJET ÉOLIEN DES ORMEAUX

LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET

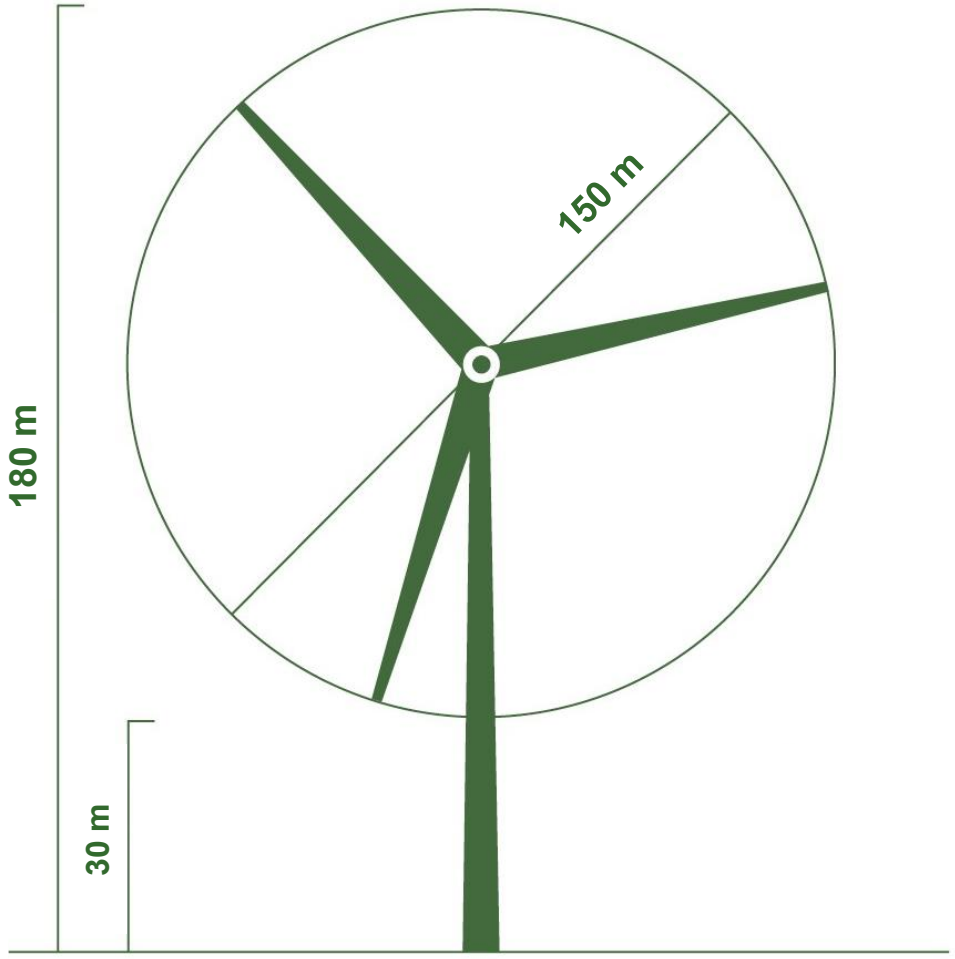

3 éoliennes

180 m en bout de pale

Trois modèles envisagés :
- Vestas V150
- Siemens Gamesa SGRE 145
- Enercon E138

4,2 à 5 MW unitaire

12,6 à 15 MW totaux

36,8 GWh annuels produits

~ 20,8 millions d'euros* du montant d'investissement estimé

** Cette estimation est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du coût de raccordement et du modèle d'éolienne retenu*

LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET

Plan – Vue générale

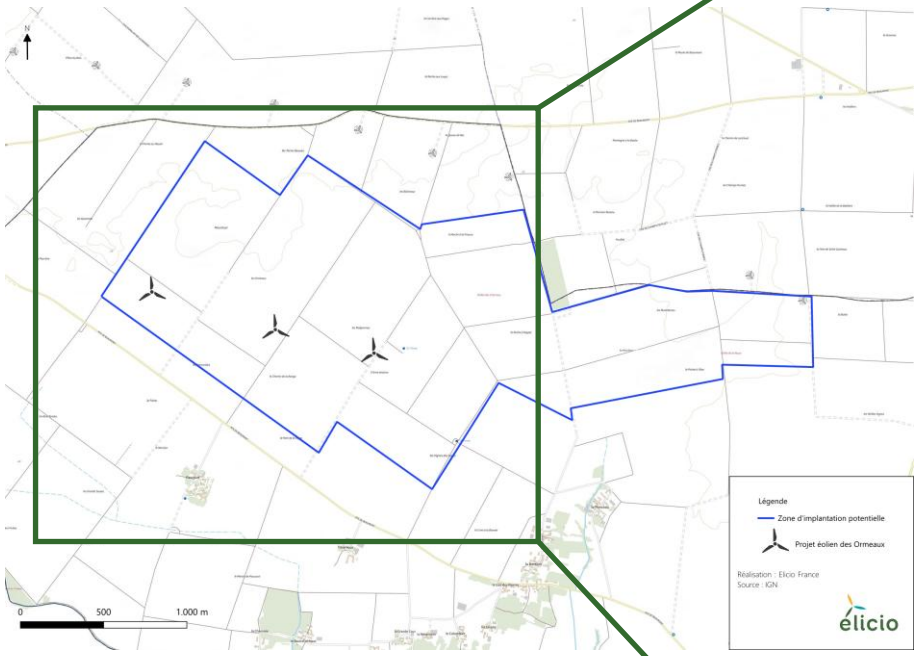

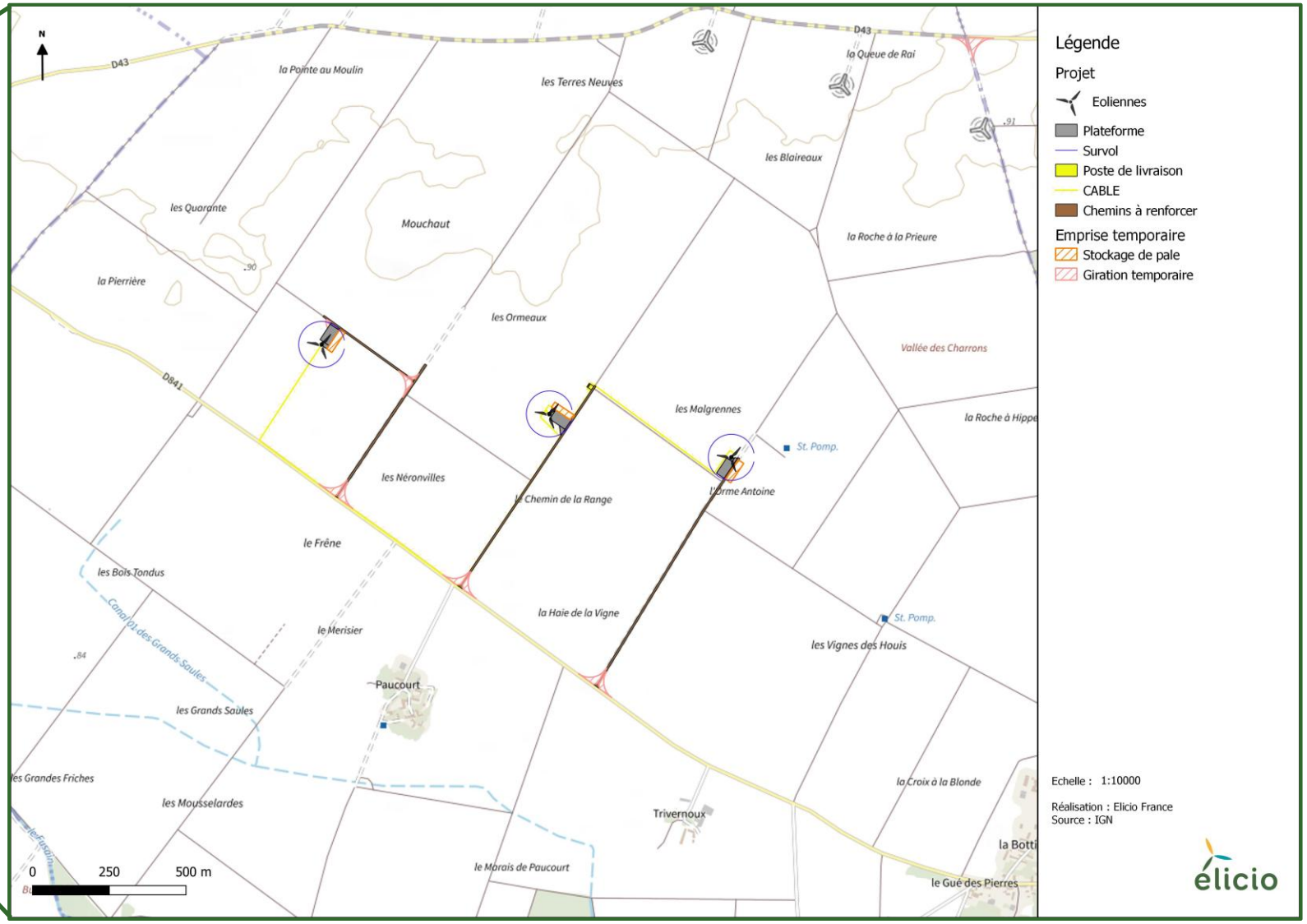

LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET

Distances aux habitations

Lieux-dits	Distance
Villeneuve	**1 520 m** de E1
Paucourt	**995 m** de E2
Trivernoux	**1 165 m** de E3
La Bottière	**1 410 m** de E3
Le Ponceau	**1 590 m** de E3

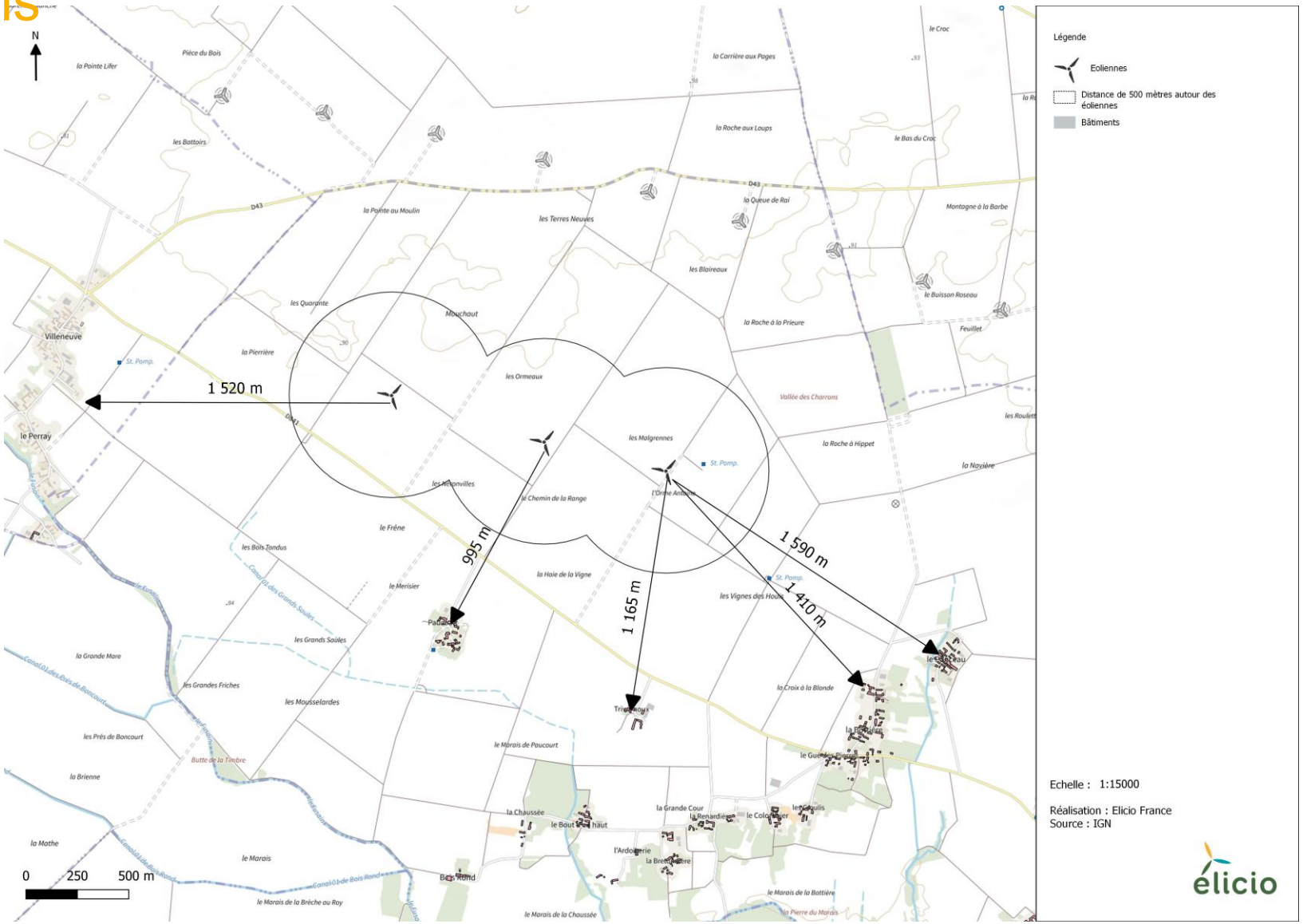

02

AVIS REÇUS DANS LE CADRE DE L’INSTRUCTION

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Avis reçus	Date de l'avis	Conclusions
Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)	29 avril 2026	7 recommandations émises dans le cadre de l'avis (voir réponses)
Ministère des Armées (DASE/DIRCAM)	07 mai 2026	**Gêne acceptable** pour 3 éoliennes d'une hauteur totale de 168,90 mètres, sous réserve d'équiper chaque éolienne de balisages diurne et nocturne
Direction générale de l'aviation civile (DGAC)	11 mai 2026	**Pas de gêne sur les procédures de circulation aérienne civile** pour 3 éoliennes d'une hauteur totale de 168,90 mètres, sous réserve d'installer un balisage diurne et nocturne
Agence régionale de santé (ARS)	12 mai 2026	**Respect du projet éolien des Ormeaux** au regard des enjeux sanitaires
		Projet éolien des Ormeaux situé en dehors de tout périmètre de captage d'alimentation en eau potable, **analyse du projet jugée recevable par l'ARS**
		Projet éolien des Ormeaux respectant les valeurs réglementaires acoustiques après mise en place d'un plan de bridage, **mesures de réduction acoustique « *à retenir et doivent être maintenues* »**
		Projet éolien des Ormeaux respectant l'analyse des effets cumulés acoustiques, **analyse du projet jugée recevable par l'ARS**
		Conclusions : **Avis favorable de l'ARS** pour le projet éolien des Ormeaux sous réserve de la mise en œuvre des mesures de réductions acoustiques

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (1/7)

2.1 Biodiversité

L'autorité environnementale recommande de relever le pourcentage d'activité couverte par le bridage pour les deux espèces de Noctule inventoriées afin d'atteindre une couverture minimale de 80 % des contacts pour ces espèces durant les mois de plus forte activité de juillet à septembre.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Les paramètres du bridage ont été revus afin d'atteindre une couverture de 81% pour la Noctule de Leisler et 86,6 % pour la Noctule commune sur les mois de juillet à septembre.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (2/7)

2.2 Paysage et patrimoine

L'autorité environnementale recommande d'affiner, sur la base de cette configuration du futur musée, l'impact de la visibilité du projet éolien sur le musée à l'appui de photomontages supplémentaires.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Des photomontages supplémentaires réalisés depuis l'accueil/billeterie du futur musée, depuis le chemin d'accès au musée, ainsi que depuis le chemin surplombant l'amphithéâtre ont été réalisés. Le futur parking étant actuellement occupé par la base vie du chantier, les futurs aménagements ont été modélisés à partir du plan du permis de construire.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Vue depuis l’entrée du musée actuellement en construction

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Vue depuis l'entrée du musée avec les aménagements prévus dans le permis de construire

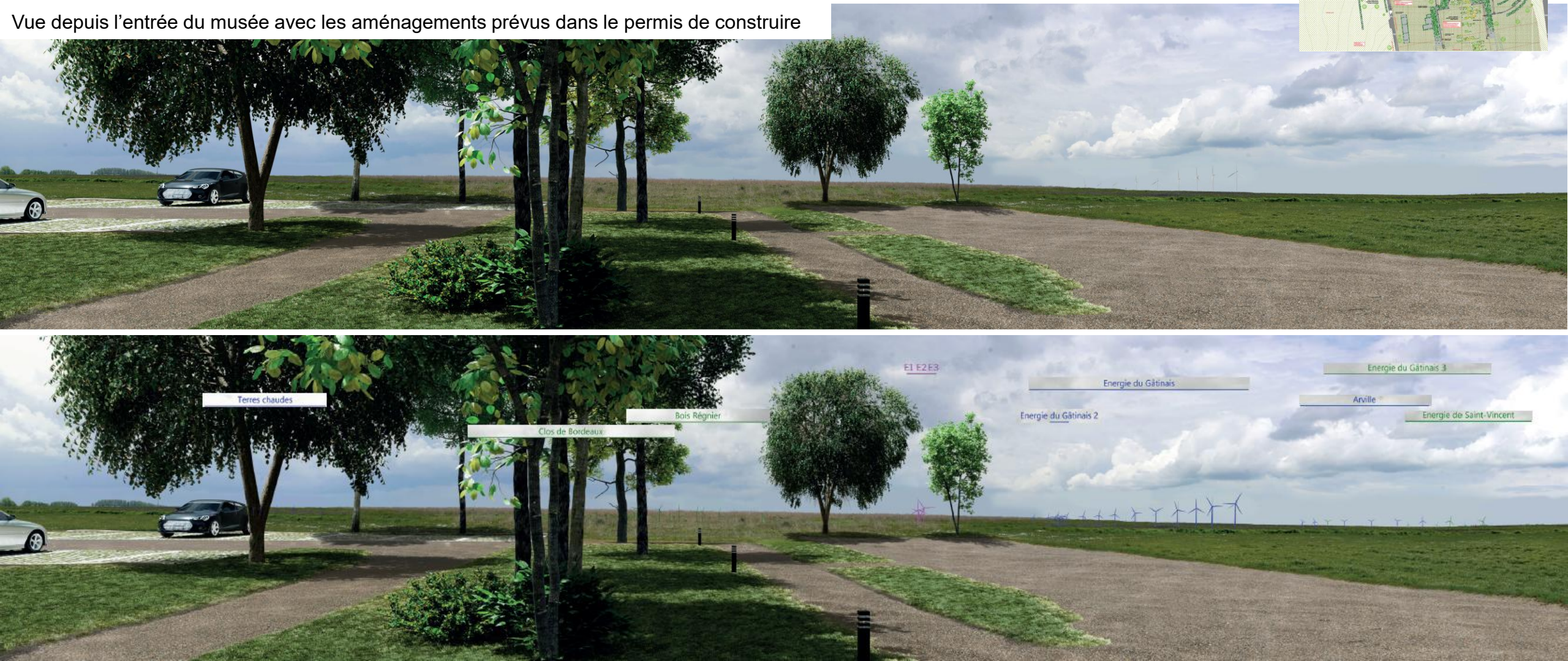

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Vue depuis le chemin d'accès au musée

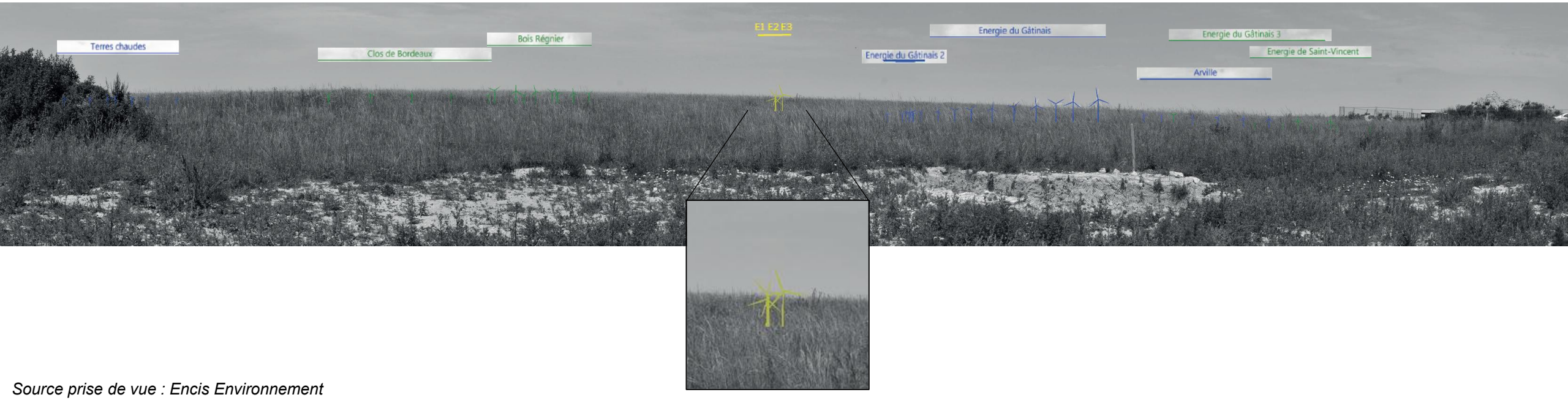

Source prise de vue : Encis Environnement

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Vue depuis les hauteurs des vestiges

Source prise de vue : Encis Environnement

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (3/7)

2.2 Paysage et patrimoine

L'autorité environnementale recommande de présenter des photomontages permettant d'illustrer précisément les effets de saturation visuelle.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Les photomontages cités (n°3, C6, C7, C8*) ont été simulés une nouvelle fois, en se décalant légèrement sur le terrain, pour une meilleure visibilité sur le projet des Ormeaux.

** n°3 : depuis Pilvernier, C6 : depuis Paucourt, C7 : depuis Trivernoux, C8 : depuis La Bottière*

L'analyse de la saturation visuelle a été complétée en prenant en compte 4 hameaux supplémentaires : Paucourt, Trivernoux, La Grande Cour et Le Mesnil.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

n°3 – Depuis Pilvernier

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

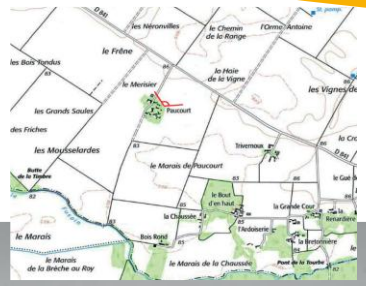

C6 – Depuis Paucourt

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

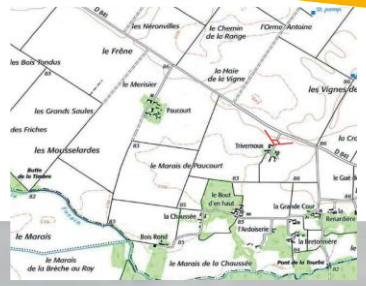

C7 – Depuis Trivernoux

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

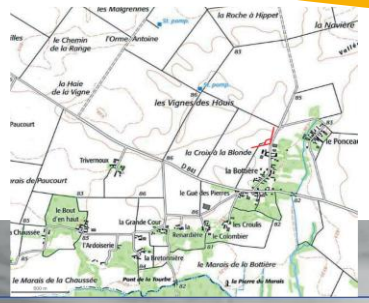

C8 – Depuis La Bottière

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (4/7)

2.2 Paysage et patrimoine

L'autorité environnementale recommande de présenter une synthèse des impacts bruts sur le paysage et des impacts résiduels après application des mesures Éviter, Réduire, Compenser.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Le tableau des incidences brutes sur le plan paysager a été complété avec une qualification des incidences résiduelles après application de la mesure de réduction proposée (plantations sur l'habitat proche pour les hameaux suivants : La Grande Cour, Le Bout d'En Haut, Trivernoux, La Bottière, La Renardière, Le Ponceau et Villeneuve).

Ce tableau est joint en annexe 2, pages 40 à 44.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (5/7)

2.3 Nuisances sonores

L'autorité environnementale recommande de procéder à la vérification des ambiances sonores, après un fonctionnement significatif et, le cas échéant, d'ajuster les paramètres du bridage, sans remettre en cause ceux nécessaires à la protection des chauves-souris.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Comme mentionné dans l'étude d'impact (page 214), une fois le parc des Ormeaux mis en service, la conformité acoustique de l'installation aux dispositions de l'article 26 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sera réalisée dans les 12 mois suivant la mise en service industrielle.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (6/7)

3.1 Justification du projet et variantes

L'autorité environnementale recommande de rechercher des solutions alternatives pour le choix du site d'implantation au regard des incidences sur l'environnement.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Respect du Schéma Régional Eolien (SRE), annexé au SRCAE Centre-Val de Loire (approuvé en 2012) dès le lancement du projet en 2019 :

→ rubrique « VII.5.5. Le cadre de vie », de « ***privilégier la densification*** » en proposant « *un nombre limité de zones afin de* ***maîtriser la densification et éviter le mitage par les parcs éoliens****.* ».

→ Cette volonté de densification est également rappelée dans les objectifs du SRE (rubrique « VII.1. Le potentiel éolien » page 277).

→ Zone des Ormeaux située dans la « **Zone 1 Montargois Gâtinais** » du SRE présentant le plus de potentiel régional de développement de l'éolien

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (6/7)

3.1 Justification du projet et variantes

Réponse d'Elicio (suite) :

Le choix de développer le projet éolien des Ormeaux en extension du parc éolien Énergie du Gâtinais 1 (mis en service en 2015 et constituant alors le seul parc éolien implanté en partie sur le territoire intercommunal) sur le territoire de la CC4V **apparaissait pleinement cohérent avec les principes de concentration et de densification du développement éolien indiqués dans le SRE**.

Cohérence confirmée par le SCoT-AEC Gâtinais Montargois (approuvé en juin 2024), et notamment son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :

→ La page 82 **encourage le développement des énergies renouvelables** et demande notamment :

- de prendre en compte les secteurs potentiels d'accueil des installations de production d'énergie renouvelable ;
- d'assurer une insertion paysagère qualitative des projets.

→ La page 82 reprend les **secteurs historiquement favorables issus du SRE**.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (6/7)

3.1 Justification du projet et variantes

Réponse d'Elicio (suite) :

Zone favorable au développement de l'énergie éolienne (en blanc)

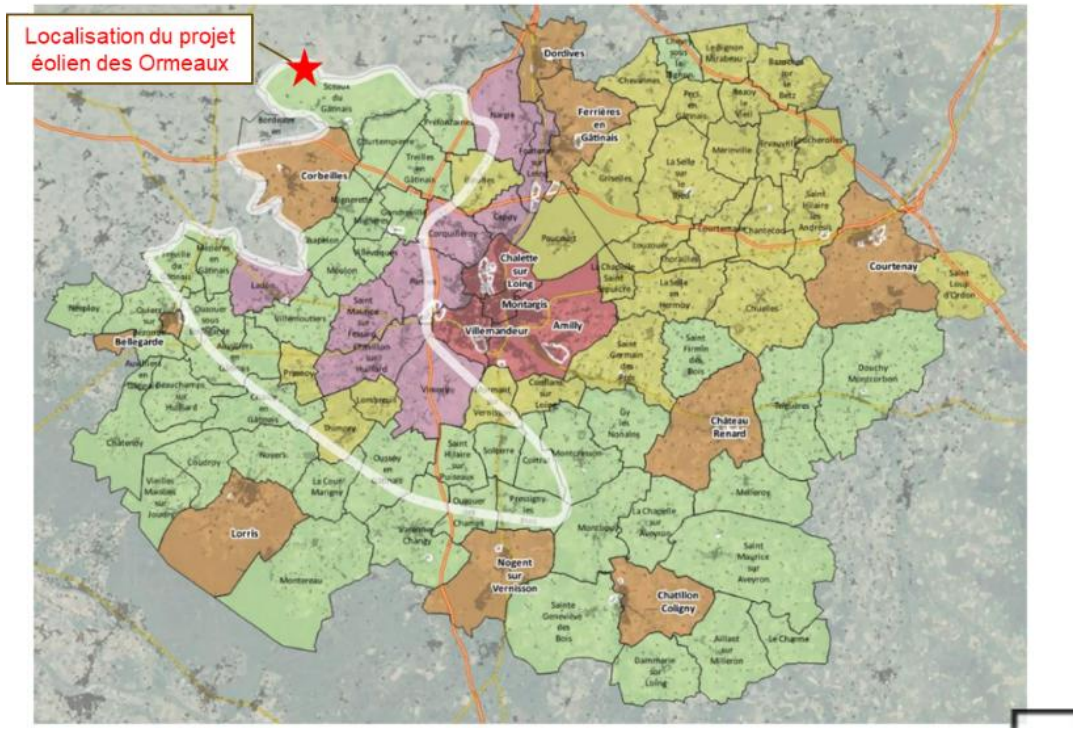

→ La zone du projet des Ormeaux, en extension et densification du parc Energie du Gâtinais 1, répond précisément aux recommandations du DOO (page 83), qui privilégient **une composition simple et régulière ainsi qu'une implantation regroupée « *en bosquet* »** afin d'assurer une lecture claire et harmonieuse des parcs éoliens.

Compte tenu du contexte éolien construit et autorisé sur le territoire du SCoT et des objectifs fixés par le DOO, le **projet éolien des Ormeaux respectera l'objectif fixé à échéance 2050 en termes de nombre d'éoliennes installées** (21 envisagées), **mais dépasse l'objectif fixé en mégawatt** (63 prévus), dépassement de la puissance totale dû à l'augmentation de la puissance unitaire des éoliennes aujourd'hui proposée par les constructeurs.

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (6/7)

3.1 Justification du projet et variantes

Réponse d'Elicio (suite) :

Le choix du site du projet éolien des Ormeaux porte également sur un **évitement des espaces protégés et zonages environnementaux**, en s'implantant exclusivement sur des monocultures à très faible enjeu, évitant des milieux semi-ouverts (haies, boisements) réduisant ainsi l'incidence sur la biodiversité et l'Environnement.

La superficie de la zone d'implantation permet l'implantation de 3 éoliennes à des **distances supérieures à la réglementation nationale, l'éolienne la plus proche étant située à 995 m de la première habitation** réduisant ainsi l'incidence sur les riverains.

Conclusion :
La zone du projet éolien des Ormeaux, apparaît pleinement justifiée et cohérente avec les orientations successivement portées par le SRE, le SRADDET, et le SCoT-AEC. A l'échelle intercommunale (CC4V) et du SCoT, **le site d'implantation des Ormeaux respecte les orientations souhaitées par les documents de planification territoriaux mentionnés en proposant un projet de moindre impact environnemental.**

AVIS DES ORGANISMES CONSULTÉS

Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) (7/7)

5 Résumés non techniques

L'autorité environnementale recommande de compléter le résumé non technique par une synthèse des effets de sa saturation visuelle pour la bonne compréhension des enjeux du projet.

Extrait de l'avis du 29 avril 2026

Réponse d'Elicio :

Le RNT remplit sa fonction, telle que prévue par l'article R.122-5 du Code de l'environnement, à savoir présenter de manière synthétique et accessible au grand public les principaux éléments de l'étude d'impact.
En outre, le *Mémento pour les évaluations environnementales – Le résumé non technique* publié par le ministère chargé de l'Environnement précise que le **résumé non technique doit constituer un « document accessible » à tous et conserver un volume limité**. L'intégration d'un complément spécifique consacré aux effets de saturation visuelle contribuerait à alourdir ce document et à y introduire des éléments techniques parfois complexes, au détriment de sa vocation pédagogique, de sa lisibilité et de sa bonne compréhension par le grand public.
Le pétitionnaire ne prévoit donc pas de modifier le résumé non technique sur ce point.

04

ECHANGES & DISCUSSIONS

Merci de votre attention

Chloé CAMAIL

Cheffe de projet
07 78 82 00 76 – chloe.camail@elicio-france.fr

Émilie COURSIÈRE

Responsable Autorisation
06 34 53 31 53 – emilie.coursiere@elicio-france.fr

Romain LEDUNOIS

Responsable Développement Ouest
07 76 06 25 76 – romain.ledunois@elicio-france.fr

Annexe 3 : Discours de remerciements et de clôture de Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais

Mesdames, Messieurs,

Au terme de cette réunion de clôture de l'enquête publique, je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les commissaires enquêteurs pour la qualité de leur travail, leur écoute attentive, leur disponibilité et le sérieux avec lequel ils ont conduit cette procédure. Je les remercie d'avoir permis à chacun de s'exprimer dans un cadre serein et impartial.

Je souhaite également remercier l'ensemble des personnes présentes ce soir, ainsi que tous les Elus, habitants, associations et acteurs du territoire qui ont pris le temps de participer à cette enquête publique. Votre mobilisation témoigne de l'intérêt que vous portez à l'avenir de notre commune et à la préservation de son cadre de vie, de nos paysages et à l'identité de notre territoire. Comme vous le savez, les différentes équipes municipales, depuis le début de ce projet, ont exprimé à plusieurs reprises leur position défavorable au projet éolien des Ormeaux. Cette opposition n'est ni de circonstance ni de principe : elle repose sur une analyse approfondie des conséquences que ce projet pourrait avoir sur la qualité de vie des habitants, notre environnement, nos paysages, les efforts consentis à mettre en valeur notre patrimoine culturel et l'attractivité de notre territoire.

Au fil de cette consultation, de nombreuses observations, interrogations et inquiétudes ont été exprimées. Elles traduisent un rejet largement partagé par la population locale mais également par les Elus, comme nous avons pu le constater lors de la première réunion publique, avec leur présence nombreuse, à tous les échelons, Maires de nombreuses communes, Président de la comcom, Président du PETR, Conseiller Départemental, Député, qui sont également venus rencontrer la commission d'enquête lors d'une permanence. Cette mobilisation confirment que ce projet ne bénéficie pas de l'acceptabilité.

La consultation publique constitue une étape importante du processus de décision et j'espère que les enseignements de cette enquête seront entendus et pris en considération avec toute l'attention qu'ils méritent. J'espère sincèrement que notre position et nos arguments seront entendus.

Je REAFFIRME ce soir qu'il serait inacceptable que ce projet soit imposé à un territoire contre l'avis de ses élus et de ses habitants. Nous ne voulons résolument pas de ces 3 éoliennes et je peux vous assurer que nous resterons mobiliser et solidaires avec les communes voisines pour ce projet mais également pour ceux qui sont déjà dans les tuyaux !!!

Enfin, je voudrais réitérer mon sentiment de frustration, partagé par de nombreux Elus, sur cette nouvelle procédure de consultation dite parallélisée !! En effet, ce délai raccourci pour les communes, pour se prononcer, avant même que les différents services de l'Etat aient rendu leur avis ou que le porteur du projet aient rendu son dossier complet ou pu apporter ses réponses aux contributions, posent question et donne le sentiment de vouloir réduire le champ d'actions des collectivités et de les bâillonner !

Je remercie une nouvelle fois les commissaires enquêteurs pour la qualité de leur mission, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce débat public par leur présence, leurs observations et leur engagement.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous une belle fin de soirée, football, et espère que notre équipe nationale nous offrira une belle victoire ce soir.

Annexe 4 : Liste d'émargement des participants

NOM	Prénom	Commune
SAILLER	Charles Henri	Pt ADERE - Pdt - Bureau Collectif Stop Eolien 77 - Délégué départemental 77 FED
GADOIS	CELINE	MAIRE de SCEAUX - DU - GATINAIS
Jean	Arnaud	Courtempierre
Lelievre	Monique	Courtempierre
JACOB	Nathalie	Sceaux
BULOT	SERGE	Sceaux
Pontlevé	Pierre	Sceaux
"	Chantal	"

N

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé, par Demopolis Concertation et Elicio, dans le cadre de la consultation du public sur le projet éolien des Ormeaux en instruction. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ou vous opposer au traitement de vos données en envoyant un mail à lorette.haffner@demopolis-concertation.fr. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans.

demopolis élicio

NOM	Prénom	Commune
COMBY	Didier	Courtempierre
"	Agnès	"
Dupen	Edouard	chateau Landon
JENAR	Corinne	Courtempierre.
CHAMAULT	Etienne	Fay. les Nemours -
MASUY	Monique	Sceaux du Gatinais
JEBIS	Micheline	Sceaux du Gâtinais.
AMOUCHE	Philippe	Chateau Landon

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé, par Demopolis Concertation et Elicio, dans le cadre de la consultation du public sur le projet éolien des Ormeaux en instruction. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ou vous opposer au traitement de vos données en envoyant un mail à lorette.haffner@demopolis-concertation.fr. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans.

demopolis concertation élicio

NOM	Prénom	Commune
BRIDET	PASCAL	OBSONVILLE

NOM	Prénom	Commune
DELESTRE	CHRISTIAN	CORTRAT
MICHAUD	PIERRE	LADON
BREVIER	Elizabeth	Sceaux Du Gâtinais
Itié	Benjamin	Maire de Chateau-Landon
HENNION	Claude	BOYNES
COUTURIER	MICHEL	FAY LES NEMOURS
ADESO 77		FAY LES NEMOURS
DOOSÉ	Louis	Treilles en Gâtinais
Boulin	Christiane	Sceaux du Gâtinais
Jella	A.	Cr'lepieu
BOUQUET	Sylvain	Sceaux du Gâtinais
GOUYOU	Rémi	Sceaux du Gâtinais
KATRENG	M.P.	Treilles en Gâtinais
FOLLE	Cécile	Beaumont du Gâtinais
BAUDOUIN	Frédéric	CHATEAU LANDON
CEYRAL	Laure	Sceaux du Gâtinais

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé, par Demopolis Concertation et Elicio, dans le cadre de la consultation du public sur le projet éolien des Ormeaux en instruction. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ou vous opposer au traitement de vos données en envoyant un mail à lorette.haffner@demopolis-concertation.fr. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans.

demopolis concertation élicio